

## **Grippe aviaire : les appelants interdits pour la chasse du gibier d'eau**

### **Communiqué de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées**

« Par arrêté ministériel du 24 Octobre 2005, pour la chasse du gibier d'eau, le transport et l'emploi des appelants vivants d'espèces d'oies, de canards de surface, de canards plongeurs, de la foulque macroule et du vanneau huppé sont suspendus jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2005.

La chasse du gibier d'eau reste cependant ouverte, et l'utilisation d'appelants artificiels (formes et blettes) et d'appeaux (sifflets) est autorisée. Seuls le transport et l'utilisation des appelants vivants sont donc suspendus.

Pour la chasse des colombidés, dont la palombe, aucune restriction n'est envisagée pour l'instant. La chasse avec des palombes et des pigeons est autorisée.

La chasse de tous les autres oiseaux migrateurs (caille, bécasse, grives, limicoles) reste également autorisée dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse du département.

Pour tous les oiseaux détenus (appelants ou volailles), le propriétaire ou le détenteur doit prendre les mesures nécessaires afin de prévenir tout contact direct ou indirect entre ses oiseaux et les oiseaux vivant à l'état sauvage. L'approvisionnement des oiseaux en aliments et en eau de boisson doit se faire à l'intérieur d'un bâtiment, ou au moyen de distributeurs protégés, de telle façon que les oiseaux sauvages ne puissent accéder à ces dispositifs, ni les souiller.

En appliquant de façon drastique le principe de précaution et en interdisant, sine die, aux chasseurs de gibier d'eau l'utilisation de leurs appelants, face aux menaces de grippe aviaire pesant sur l'Europe, c'est indirectement un nouveau mauvais coup qui est porté aux chasseurs de migrateurs français.

Avant de demander aux possesseurs d'oiseaux de maintenir à l'intérieur de bâtiments fermés leurs animaux, l'Etat aurait mieux fait de désinfecter les milliers de touristes en provenance d'Asie ou des autres régions contaminées par le virus et qui débarquent tous les jours dans nos aéroports... Le perroquet du Surinam, contaminé et mort en Angleterre de la grippe aviaire, n'est sûrement pas arrivé en migrant, comme l'oiseau qui l'a infecté !

Votre fédération vous informera de l'avancement de ce dossier dès que de nouvelles dispositions paraîtront. »